



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact: M. Alexis Boillat
Chancelier de la commune de Val-de-Travers
☎ 079 535 83 91
☎ 032 886 43 90

Election complémentaire au Conseil des Etats

L'annonce tardive par la Chancellerie d'Etat des résultats de l'élection complémentaire au Conseil des Etats n'est pas due à la lenteur du dépouillement de la commune de Val-de-Travers ou à la transmission de résultats erronés de sa part, comme l'a annoncé un média neuchâtelois dimanche 17 et lundi 18 janvier!

Le déroulement des travaux du Bureau de dépouillement de Val-de-Travers s'est parfaitement déroulé selon le descriptif suivant:

- 08h45 : Accueil des membres du bureau de dépouillement
- 09h00 : Début des travaux de dépouillement
- 12h05 : Fin des travaux de dépouillement
- 12h10 : Premiers essais de connexion au site de l'Etat en vue de la transmission des résultats
- 12h20 : Vu l'impossibilité persistante de connecter le site de l'Etat,
- 13h30 des renseignements sont pris auprès de la Chancellerie d'Etat qui nous informe que le SIEN (Service informatique de l'entité neuchâteloise) rencontre des difficultés.
- 14h05 : Enfin, nous arrivons à nous connecter au site de l'Etat et à transmettre les résultats.

Ce développement atteste que les problèmes rencontrés ne sont nullement imputables à la commune de Val-de-Travers.

N'ayant pas été informés de la nature des complications rencontrées par la Chancellerie d'Etat et/ou le SIEN, en cas d'intérêt, des précisions sont à requérir auprès de ces deux entités.

Val-de-Travers, le 19 janvier 2010

CONSEIL COMMUNAL